

Procès-verbal
du CONSEIL SYNDICAL du Pays du Sundgau
du 14 novembre 2023 à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 24

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Maurice BARNABÉ, M. Éric BRINGEL, M. Patrick CLORY, M. Daniel DIETMANN, M. Vincent GASSMANN, M. Claude GEIGER, M. Thierry JACOBBERGER, Mme Marie-Cécile LEY, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, M. Jean Michel ZINCK.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, Mme Doris BRUGGER, M. Jean-Claude COLIN, M. Gilles FREMIOT, M. Nicolas JANDER, M. André LEHMES, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Marc METZ, Mme Estelle MIRANDA, M. Rémi SPILLMANN, M. Paul STOFFEL, M. Aurélio TOLOSA, M. Jean ZURBACH.

Excusés : 12

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Alexandre BERBETT, M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Franck GRANDGIRARD, M. Nicolas HOLLEVILLE, M. Yves CONRAD, M. Fabien ULLMANN.

Communauté de Communes Sundgau : M. Hugues DURAND, M. Christian GRIENENBERGER, M. Fabien SCHOENIG, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Christian SUTTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 3

Communauté de Communes Sundgau : M. Thierry DOLL, Mme Régine RENTZ, M. Joseph-Maurice WISS.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 21H50. Il remercie les Délégués pour leur présence et présente l'ordre du jour :

I. Culture : Délibération - Projet de création d'un jeu de société consacré au territoire et au patrimoine sundgavien

II. Service de récolement des autorisations d'urbanisme - Délibération - Financement 2024

III. Gestion : Délibération - Ouverture d'une ligne de trésorerie

I. Culture : Délibération - Projet de création d'un jeu de société consacré au territoire et au patrimoine sundgauvien

Le Président rappelle aux Délégués que le Pays du Sundgau, en concertation avec les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau, a précisé son action en matière de « culture » en investissant le champ du patrimoine. La structure se positionne pour candidater au label « Pays d'Art et d'Histoire » qui est un levier significatif pour assurer la promotion des patrimoines bâtis, paysagers et immatériels du territoire.

Candidater à ce label suppose de construire un dossier dans lequel la structure porteuse doit démontrer sa capacité à fédérer un large panel d'acteurs sur la question du patrimoine. Pour enclencher ce processus, le Pays du Sundgau propose une démarche innovante de promotion patrimonial avec la création d'un jeu de société du territoire du Pays du Sundgau.

Le Président remercie Fabienne BAMOND, Vice-présidente en charge de la culture et Judith OTT, chargée de mission culture au Pays du Sundgau, pour la proposition de ce projet.

Madame Fabienne BAMOND indique que le Pays du Sundgau souhaite se porter candidat à la création d'un jeu de société (jeu de plateau à mi-chemin entre le jeu de l'oie et le trivial pursuit) dédié au Sundgau et à son patrimoine. Un appel à manifestation d'intérêt organisé par l'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) et la société de jeux Bordier en décembre 2023 permettra de sélectionner les 3 territoires français qui pourront développer leur jeu personnalisé.

Ce projet permettrait d'atteindre plusieurs objectifs de la mission Patrimoine du Pays du Sundgau :

- **Créer un groupe de travail** qui réunira un panel d'acteurs et d'habitants du territoire sensibles à la question du patrimoine et à sa médiation auprès du grand public. Piloté par le Pays du Sundgau et assisté de l'entreprise Bordier, ce groupe de travail sélectionnera les sujets traités dans le jeu et participera à la rédaction des 850 questions qui mettront en valeur les communes du territoire et le patrimoine local.
- **Regrouper des informations sur le patrimoine sundgauvien** dans l'ensemble des communes du territoire et les trier afin de recenser les principaux éléments fondateurs de l'identité du territoire.
- **Engager un travail de médiation** sur le patrimoine sundgauvien vers un public large : le jeu est destiné aux 7-97 ans, habitants et nouveaux habitants du territoire, scolaires, touristes, etc.
- **Valoriser le territoire** grâce à un outil de promotion du Sundgau original, inédit en Alsace, qui renforce l'identité territoriale en affirmant le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants.

Pilotage :

- **Le Pays du Sundgau** est en charge de la création du groupe de travail, de sa coordination, de la collecte d'informations pour rédiger les questions du jeu, de l'élaboration d'une stratégie de distribution (recherche de commerces et de grandes surfaces prêts à vendre le jeu au grand public, contacts avec les collectivités locales pouvant être intéressées), et d'une stratégie de promotion (relations presse, réseaux sociaux, etc.)
- **L'entreprise Bordier** assiste le Pays du Sundgau dans la coordination du groupe de travail et la collecte d'informations et dans la commercialisation du jeu. Elle est en charge de la rédaction des questions, du design et de la fabrication du jeu.

Calendrier

- 1^{er} déc 2023 Date limite de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt
- 8 déc 2023 Choix par l'ANPP et Bordier des 3 territoires lauréats pour la création du jeu

Si le Pays du Sundgau est sélectionné :

- Janv-mai 2024 Élaboration du jeu :
 - rédaction des questions avec le groupe de travail et la société Bordier
 - déplacements de Bordier sur le territoire
 - élaboration de la stratégie de commercialisation du jeu
- Mai 2024 Relectures et corrections des questions
- Début juin 2024 Envoi du BAT à l'imprimeur
- Juil-sept 2024 Fabrication du jeu
- Oct-déc 2024 Lancement du jeu : promotion et commercialisation

Budget prévisionnel :

Bordier propose 2 tarifications pour le jeu :

- 20€ HT la boîte à partir de 1 000 jeux commandés.
- 16€ HT la boîte à partir de 2 000 jeux commandés, soit 19,20€ TTC.

Le Pays du Sundgau est libre d'établir le prix de revente qu'il souhaite pour les distributeurs du jeu, ainsi que le prix de vente au public.

Le budget prévisionnel est calculé **sur la base d'une commande de 2000 jeux** :

- Achat du jeu auprès de la société Bordier : 19,20€ TTC pièce
- Revente aux distributeurs : 21,00€ HT pièce (soit 1,80€ de bénéfice par jeu)
- Prix de vente au public : 27,00€ TTC pièce

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Achat de 2000 jeux (TTC)	38 400 €	LEADER	40 000 €
Promotion du jeu (affiches, etc.)	1200 €	Revente de 1 900 jeux	32 300 €
Animation des réunions du groupe de travail (matériel, boissons...)	400 €	Don de 100 jeux (médiathèques, EHPAD, membres du groupe de travail, organisation de jeux concours...)	0 €
0,5 ETP pour 1 an	20 000 €		
TOTAL	60.000 €	TOTAL	72 300 € *

* Le bénéfice de 12 300€ réalisé permettrait de financer 3 mois d'Équivalent Temps Pleins supplémentaires qui seraient mis à profit du travail de concertation avec la CeA, l'Office de Tourisme, les communes concernées et les acteurs clés pour un projet de candidature au Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

Le Président souligne la pertinence de la conception du jeu et de son intérêt pour le territoire. Il indique qu'il a pu tester le même format de jeu dédié à un Département Breton et que la mise en valeur picturale, culturelle et patrimoniale est remarquable. Aussi, cela permet aux habitants de découvrir ou de redécouvrir leur territoire sous un angle convivial.

Monsieur Joseph-Maurice WISS note que c'est un jeu qui peut être offert au jeunes mariés par la commune.

Monsieur Pierre SCHMITT souligne que ce type de jeu est particulièrement adapté aux nouveaux habitants des communes.

Madame Estelle MIRANDA indique qu'il y a des jeux avec des extensions et qu'ainsi, le jeu pourra peut-être perdurer dans le temps.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la société Bordier et l'ANPP pour la création d'un jeu de société consacré au territoire et au patrimoine sundgauvien,
- **de nommer** Judith Ott, chargée de mission culture au Pays du Sundgau, référente auprès de la société Bordier pour le suivi du dossier,
- **d'approuver** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès du programme LEADER,
- **d'autoriser** la création d'une régie d'avances et de recettes dédiée à la vente des jeux,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

II. Service de récolement des autorisations d'urbanisme - Délibération - Financement 2024

Le Président rappelle que la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des constructions a été actée au Conseil Syndical du 4 octobre 2023.

Madame Marie-Cécile LEY rappelle le phasage et les modalités de lancement de cette nouvelle mission. Conformément à cette décision, un recrutement sera réalisé au premier trimestre de l'année 2024. Les premiers mois d'activités permettront d'organiser la mission. Avant que le service ne soit opérationnel dans sa mission de récolement, il sera nécessaire de construire l'ensemble des supports juridiques qui seront utilisés lors des contrôles. En parallèle, il s'agira d'échafauder une relation institutionnelle avec les services de gendarmerie nationale, de brigades vertes, du tribunal judiciaire et autres autorités compétentes. Les investissements nécessaires aux contrôles devront aussi être réalisés durant le premier semestre 2024. Le démarrage effectif de la mission de contrôle est prévu pour juillet 2024.

Le contrôle des autorisations d'urbanisme est une nouvelle mission qui, pour être opérationnel, nécessite des financements de fonctionnement et d'investissement. La nouveauté de cette mission implique un appel de fonds pour assumer ces dépenses.

Pour cela, il est proposé aux communes qui souhaitent adhérer à ce service de prendre part au coût du lancement de la mission, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2024. Ce coût est estimé à 48 000 €. Il est proposé que la contribution des communes soit proportionnelle à sa population. A titre d'exemple, si l'ensemble des 93 communes décide d'adhérer au nouveau service, le coût par habitant sera de 75 centimes d'euros environ. Les communes qui décident d'adhérer plus tard s'acquitteront également de ce ticket d'entrée.

Afin de dimensionner la mission et son financement initial, une proposition d'adhésion aux communes sera envoyée par courrier mi-novembre 2023 pour une réponse attendue pour mi-décembre 2023.

Pour financer la mission de juillet à décembre 2024, il est proposé de facturer à l'avance aux communes adhérentes le coût prévisionnel au prorata de leur population. La facturation sera adressée en juin 2024. A titre d'exemple, si l'ensemble des 93 communes décide d'adhérer au nouveau service, le coût par habitant sera de l'ordre de 45 centimes d'euros environ.

Le coût prévisionnel 2025 sera facturé aux communes début janvier 2025 selon le nombre de contrôles sollicités entre juillet et décembre 2024 et la tarification à l'acte mis en place. Il ressort du sondage que la tarification à l'acte de récolement a été demandée par les communes.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- **de valider** le principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population,
- **de valider** le principe de ticket d'entrée pour les Communes qui souhaitent adhérer au service,
- **de valider** le principe d'une facturation des 6 premiers mois de fonctionnement de la mission au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes. La facturation sera adressée en juin 2024,
- **de valider** le principe du financement des années suivantes calculé selon le nombre de contrôles sollicités et la tarification à l'acte mis en place, sur la période de facturation précédente,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

III. Gestion : Délibération - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie est possible.

Cette dernière permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement du PETR du Pays du Sundgau.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du PETR du Pays du Sundgau. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le PETR du Pays du Sundgau souhaite engager une procédure de consultation auprès de plusieurs banques pour mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 € pour faire face aux éventuels retards dans le versement des subventions attendues.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 €,
- **De donner** délégation au Président pour prendre les dispositions nécessaires aux démarches d'ouverture d'une ligne de crédit,

Le Président remercie l'assemblée pour la participation active des Délégués et la confiance exprimée envers le Pays du Sundgau.

Il demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

Monsieur Pierre SCHMITT indique avoir reçu un courrier de la Région Grand Est à propos d'une conférence des SCoT mise en place mais où le Sundgau ne sera représenté par aucun élu local dans cette instance.

Monsieur Gilles FREMIOT indique que tous les territoires ne pourront être représentés dans cette conférence. Seuls un à deux SCoT sont représentés pour l'Alsace.

Monsieur Denis NASS indique que la Région Grand Est a bien consulté les SCoT via la Fédération des SCoT à ce sujet. Monsieur Denis NASS indique que c'est Monsieur Michel HABIG, Président du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon qui siègera à cette assemblée et précise qu'il est son suppléant, le territoire du Sundgau sera donc bien représenté dans cette instance.

Le président clôture le Conseil Syndical à 22h10.

Nicolas JANDER


Président du Pays du Sundgau